



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 31 mars 2025

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Compte Financier Unique 2024 - Budget GEMAPI

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 31 mars à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO.

PRÉSENTS :

Jean-Jacques BIAGGINI, Jeanne CALLIER, Marie-Dominique GIAMARCHI, Didier GRASSI, Matteo LACAVE, Serge LINALE, Jean-Charles LEONARDI, Florence LOMBARDO, Thérèse LORENZI, Emma MUSSIER, Marie-Hélène PADOVANI, Martine PERFETTINI, Emmanuel PETRI-GUASCO, Linda PIPERI, Bruno POLIFRONI, Ivana POLISINI, Louis POZZO DI BORGIO, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Hélène SALGE, Pierre SAVELLI, Pierre-Baptiste SIMONI, Paul TIERI, Jean ZUCCARELLI

ONT DONNE POUVOIR :

Gilles BATTESTI à Jean-Jacques BIAGGINI
Marie-Christine BERTOLUCCI à Marie-Dominique GIAMARCHI
Carolina COLOMBANI à Serge LINALE
Emmanuelle de GENTILI à Paul TIERI
Jean-Louis MILANI à Louis POZZO DI BORGIO
Jean-Jacques PADOVANI à Marie-Hélène PADOVANI
Philippe PERETTI à Matteo LACAVE
Christelle TIMSIT à Ivana POLISINI
Pierre-Michel SIMONPIETRI à Florence LOMBARDO
Julien MORGANTI à Pierre Baptiste SIMONI

ABSENTS :

Christine MALAFRONTÉ, Jean-Martin MONDOLONI, Leslie PELLEGRINI, Jean-Michel SAVELLI, Gilles SIMEONI, Françoise VESPERINI

Pierre Baptiste SIMONI est désigné secrétaire de séance.

OBJET : Compte Financier Unique 2024 - Budget GEMAPI

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du 27 novembre 2023 autorisant la candidature de la Communauté d'Agglomération de Bastia à l'expérimentation du Compte Financier Unique, (CFU) pour le budget principal et pour les budgets annexes de la CAB ;

Vu l'arrêté du 1^{er} mars 2021 modifiant l'arrêté du 13 décembre 2019 fixant la liste des collectivités territoriales et des groupements admis à expérimenter le Compte financier unique ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Compte Financier Unique pour 2024 du Budget GEMAPI ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote de CFU 2024 du Budget GEMAPI de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que le Président de la CAB, Louis Pozzo di Borgo, a quitté la salle et n'a pas participé au vote ;

Considérant que le 1^{er} vice-Président délégué, Pierre Savelli, a été élu à l'unanimité pour présider ce vote ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire et le rapport présenté ce jour ;

Oui l'exposé du 1^{er} vice-Président délégué et après en avoir délibéré ;

ARRÊTE (À la majorité) - Contre : MM. Zuccarelli, Morganti / Mme Salge

Le Compte Financier Unique 2024 du Budget GEMAPI qui présente les résultats suivants :

I) Résultat Brut de Clôture

Recettes réalisées : 3 463 340,11€
Dont en investissement : 1 308 964,50€
en fonctionnement : 2 154 375,61€

Dépenses Réalisées : 2 099 411,99€
Dont en investissement : 1 194 257,42€
en fonctionnement : 905 154,57 €

Le résultat brut de clôture s'élève à un montant de **1 363 928,12€**

II) Résultat Net de Clôture

Compte tenu des restes à réaliser en recettes de **0€** et en dépenses de **10 836€** le résultat net de clôture 2024 s'élève à **1 353 092,12€**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE 1^{er} VICE-PRÉSIDENT

PIERRE SAVELLI